

FORMULAIRE D'ÉVALUATION

Les propositions technique et financière des candidats seront évaluées en utilisant la matrice suivante :

CRITERE D'ÉVALUATION

Étape	PROPOSITION TECHNIQUE	Point Maximal	Pourcentage (%)
1. Examen préliminaire	Vérification des documents requis : a) Proposition financière signée, b) Vérification de la liste des consultants non admissibles, c) Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité signée, d) CV à jour, e) Proposition technique : brève description des raisons pour lesquelles le candidat estime qu'il est apte à fournir la consultation, la méthodologie à utiliser, la description des outils et le calendrier des activités, incluant résultats respectifs.	Non applicable	
2. Évaluation Technique	A. EDUCATION & COMPETENCES	15 points (15%)	70%
	<p><i>Dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence : « Niveau Maîtrise ou plus en Aménagement du territoire, Géographie, Planification urbaine et régionale, économie, Planification, Génie Rural, agronomie, sociologie du développement, sciences du développement »</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diplôme de 3^e cycle (Doctorat).....12 points ✓ Diplôme de 2^e cycle (MBA/Maîtrise).....8 points ✓ Diplôme de 1^{er} cycle (Licence) 0 point <p><i>Compétences (langue, bonne connaissance du contexte local et du Système des Nations Unies) 3 points</i></p>		
	B. EXPERIENCE GENERALE	10 points (10%)	
	<p><i>Dans les domaines relatifs à cette consultation, tels qu'indiqués dans les Termes de Référence : « Un minimum de 7 ans d'expérience générale dans le domaine de l'aménagement du territoire ou changements climatiques (CC) avec des expériences avérées en aménagement du territoire»</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Plus de 7 ans 10 points ; 		

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 3 à 7 ans 7 points ; ✓ Moins de 3 ans 1 point ; 		
	C. EXPERIENCE SPECIFIQUE	15 points (15%)	
	<p>En rapport au Aménagement du territoire et les CC :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ C.1. Au moins une expérience pertinente en : (6 points max) <ul style="list-style-type: none"> • Aménagement du territoire en Haïti(2 points) ; • Planification urbaine et régionale(2 points) ; • Planification de l'adaptation aux changements climatiques(2 points) ; ✓ C.2. Au moins une expérience démontrée en formulation de stratégies d'adaptation aux changements climatiques dans des instruments de planification territoriale (5 points max) <ul style="list-style-type: none"> • Une expérience(2 points) ; • Deux expériences(3 points) ; • Plus de trois expériences (5 points). ✓ C.3. Des expériences pertinentes en développement d'outil d'analyse ou de suivi et d'évaluation du territoire (4 points max) <ul style="list-style-type: none"> • Une expérience pertinente(1 point) ; • Deux expériences pertinentes(2 points) ; • Trois expériences pertinentes et plus(4 points). 		
	D. PROPOSITION TECHNIQUE	30 points (30%)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Compréhension générale de la mission (5 points) • Méthodologie pour la réalisation de la prestation, approche abordant les aspects importants de la mission et de façon suffisamment claire (20 points) ; • Cohérence du calendrier proposé et de la méthodologie (5 points). 		
	POINT MAXIMAL DE L'EVALUATION TECHNIQUE (100 *70%)		
3. Eval	PROPOSITION FINANCIERE	30points	
	CRITERE D'EVALUATION DE LA PROPOSITION FINANCIERE		
	Le nombre de points maximal sera attribué à la proposition financière la plus basse.		

	<p>Toutes les autres propositions recevront des points en proportion selon la formule suivante :</p> $P = \gamma (\mu/z)$ <p>Où :</p> <p>p = Notation de la proposition financière évaluée y = nombre maximal de points attribué à l'offre financière μ = montant de la proposition la plus basse z = montant de la proposition évaluée</p>	30%
--	--	-----